

# PV du Conseil Municipal

Lundi 3 avril 2023 – salle du conseil

à 18h30 - No 2023-03

Présidence	Isabelle HENNIQUAU, maire			
Présents	Jules BUREL – adjoint	Julien FOURNIER – adjoint		
	Sven BEHRENDT	Michel GAUDE		
	David LOPES			
	Marie-Christine SCARBOLO	Louis WALCKIERS		
Excusé(s)	Laurence RISSE (procuration à Michel GAUDE)	Lucie RISSE-MICHON (procuration à Julien FOURNIER)	Jean-Vincent PICHER (procuration à Marie-Christine SCARBOLO)	Julie GEILLON (procuration à David LOPES)
	Benoît BOURGADE (procuration à Jules BUREL)	Monika NETELENBOS		
Quorum	8			

## Ordre du jour

0	Approbation du PV 2023-02 du 6 mars 2023.....	2
1	Urbanisme .....	2
	1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits .....	2
2	Travaux .....	2
	2.1 Point sur les travaux et projet en cours .....	2
3	Ecole.....	2
	3.1 Retour sur la réunion du conseil d'école du 20 mars.....	2
	3.2 Actualisation du règlement intérieur et des tarifs des services périscolaires ( <i>Délibération 2023-04-01</i> ) .....	3
4	Bibliothèque.....	3
	4.1 Modification du règlement intérieur .....	3
	4.2 Convention avec le département ( <i>Délibération 2023-04-02</i> ) .....	4
5	Personnel .....	4
	5.1 Accroissement d'activité saisonnier ( <i>Délibération 2023-04-03</i> ) .....	4
6	Finance .....	5
	6.1 Décision en matière de taux de contributions directes 2023 ( <i>Délibération 2023-04-04</i> ) .....	5
	6.2 Budget primitif 2023 ( <i>Délibération 2023-04-05</i> ) .....	5
4	Conseil et Commissions Communautaires .....	6
5	Divers.....	6
6	Agenda.....	6

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : actualisation du règlement intérieur et des tarifs des services périscolaires.  
Les membres du conseil donnent leur accord.

## 0 Approbation du PV 2023-02 du 6 mars 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité.

## 1 Urbanisme

### 1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI ADS AGGLO DECISION
30/01/2023	DP23B0001	HANQUET Nicolas	Dôme de piscine en aluminium	02/02/23 <b>FAVORABLE au 23/03/2023</b>
14/02/2023	DP23B0003	WALKER Justin	Fermeture d'un abri voiture	15/02/2023 <b>TACITE au 15/03/2023</b>
15/03/2023	DP23B0004	JORDAN-MEILLE Bruno	Réfection de la toiture	15/03/2023 <b>TACITE au 23/03/2024</b>

## 2 Travaux

### 2.1 Point sur les travaux et projet en cours

Route de la douane : les trois plateaux surélevés sont très abimés et doivent être remplacés dans le cadre de la garantie. L'entreprise Colas effectuera les travaux à partir du mardi 11 avril pour une durée de 7 à 10 jours. Des déviations et une circulation alternée seront mises en place.

#### Sécurisation des installations sportives :

Une réunion de concertation avec tous les acteurs concernés et notre garde champêtre s'est tenue afin de convenir des mesures nécessaires pour préserver le site du terrain de foot synthétique, prévenir les intrusions indésirables tout en facilitant l'accès au terrain avec un contrôle approprié. Il est recommandé l'installation d'accès à l'aide de badges électroniques fournis par la mairie aux demandeurs sur présentation de pièces d'identité, le cas échéant, d'une autorisation parentale et contre dépôt d'une caution de garantie. Ces badges auront une durée de validité d'un mois renouvelable et seront soumis à une réglementation spécifique.

Par ailleurs, des caméras de surveillance devraient être installées pour contrôler les installations sportives, les parkings à proximité et la zone de tri sélectif où les incivilités sont fréquentes.

L'installation et la gestion de ces deux dispositifs de sécurité devraient être confiées à la société Securitas après une étude technique.

## 3 Ecole

### 3.1 Retour sur la réunion du conseil d'école du 20 mars

Evaluation positive de la journée portes ouvertes du samedi 11 mars.

Une nouvelle équipe a pris en main le Sou des écoles dans un esprit dynamique et prometteur.

Avec l'augmentation significative des coûts de transport, le soutien du Sou des écoles et l'appui financier de la mairie seront plus que jamais nécessaires pour garantir les sorties scolaires.

### 3.2 Actualisation du règlement intérieur et des tarifs des services périscolaires (Délibération 2023-04-01)

Madame le Maire rappelle que la dernière mise à jour du règlement intérieur date de juin 2019.

Elle donne lecture du projet de règlement intérieur actualisé des services périscolaires et qui prendra effet à la rentrée scolaire 2023-2024.

Accueil périscolaire maternelle et primaire :

Quotient Familial mensuel		Tarif à l'heure
Jusqu'à 500€	A	2.80 €
Entre 501€ et 1 000€	B	3.00 €
Entre 1 001€ et 1 500€	C	3.35 €
Entre 1 501€ et 2 500€	D	3.55 €
Dès 2 501€	E	3.95 €
Tiers Payant	F	6.60 €
Occasionnel	G	3.90 €

Cantine maternelle et primaire :

Quotient Familial mensuel		Tarif du repas	Panier Repas
Jusqu'à 500€	A	3.90 €	3.90 €
Entre 501€ et 1 000€	B	5.70 €	3.90 €
Entre 1 001€ et 1 500€	C	6.15 €	4.40 €
Entre 1 501€ et 2 500€	D	6.60 €	4.40 €
Dès 2 501€	E	7.25 €	4.40 €
Tiers Payant	F	9.90 €	4.40 €
Occasionnel	G	7.10 €	4.40 €

Dorénavant, les deux parents devront fournir une attestation d'emploi dans le dossier d'inscription au périscolaire et à la cantine. De plus, En cas de retards répétés des parents des pénalités seront dues : 10€ les 10 minutes de retard. Une exclusion du périscolaire pourra aussi être envisagée, le cas échéant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le règlement intérieur est accepté dans sa totalité.

## 4 Bibliothèque

### 4.1 Modification du règlement intérieur

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur de la bibliothèque lors de la séance du mois d'octobre 2019. La législation ayant évolué et afin que le règlement respecte la définition légale d'une bibliothèque publique quelques modifications sont nécessaires :

Article 1-3, il est rajouté la liste des personnes légalement bénéficiaires de la gratuité.

Article 1-4, il est précisé que le tarif est également valable pour les personnes résidant hors commune

Les articles 3-3 et 3-4 concernant les documents audios, ont été supprimés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque.

Michel Gaudé tient à souligner la qualité et l'engagement remarquables de l'équipe de bénévoles qui assurent le fonctionnement et le rayonnement de notre bibliothèque municipale depuis de très nombreuses années, le conseil se joint à lui.

#### 4.2 Convention avec le département (*Délibération 2023-04-02*)

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal, que la bibliothèque municipale fonctionne avec l'aide du Département de l'Ain avec comme objectif le développement de la lecture publique sur le territoire, sous la forme d'une convention, établie en 1988.

Cette convention a été renouvelée en 2018 pour une durée de 3 ans. Afin d'harmoniser les conventions sur l'ensemble des territoires, le Département a décidé de prolonger la validité des conventions jusqu'au 31 décembre 2022.

Il convient maintenant de renouveler cette convention pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2028.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte de renouveler la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale avec le Département

## 5 Personnel

### 5.1 Accroissement d'activité saisonnier (*Délibération 2023-04-03*)

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison des congés d'été des agents du service technique, et de la nécessaire continuité des travaux d'entretien des espaces verts et de la voirie communale, il y a lieu de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agents polyvalents affectés au service voirie/espaces verts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal,

- Décide de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité du service technique à compter du 1er juillet 2023,
- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures,
- Décide que la rémunération sera à l'échelle indiciaire des adjoints techniques de 2ème classe,
- Habilite l'autorité à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

## 6.1 Décision en matière de taux de contributions directes 2023 (Délibération 2023-04-04)

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2023 ;

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2023 comme suit :

Taux sur le foncier bâti (identique à 2022)	24.12%
Taux sur le foncier non bâti (identique à 2022)	45.47%
Taux sur les résidences secondaires (identique à 2022)	12.50%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les membres du Conseil municipal fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 comme proposés ci-dessus.

## 6.2 Budget primitif 2023 (Délibération 2023-04-05)

Monsieur le Maire-Adjoint expose le contenu détaillé du budget primitif communal pour l'année 2023 et propose son adoption.

Cette présentation complète fait l'objet de nombreux échanges, de clarifications et d'analyse perspective, chapitre par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif communal de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

Fonctionnement	Dépenses de la section fonctionnement	Recettes de la section fonctionnement
Crédits votés	1 359 200.00	1 269 200.00
Résultat de fonctionnement 2022 reporté		90 000.00
Total de la section fonctionnement	1 359 200.00	1 359 200.00
Investissement	Dépenses de la section investissement	Recettes de la section investissement
Crédits votés	612 800.00	729 158.43
Restes à réaliser 2022	608 500.00	322 800.00
Solde d'exécution de la section Investissement reporté (positif)		169 341.57
Total de la section investissement	1 221 300.00	1 221 300.00
<b>TOTAL BP 2023</b>	<b>2 580 500.00</b>	<b>2 580 500.00</b>

#### 4 Conseil et Commissions Communautaires

Madame le Maire propose de reporter ces points à la prochaine séance du Conseil Municipal.

#### 5 Divers

Madame le Maire et les membres du conseil présents, ont dressé un bilan positif des trois réunions de quartiers annuelles qui se sont tenues en mars, à l'école Jacques Janier (les Genévriers), à la salle Georges Bonnefoy (le bas de Sauverny) et à la mairie (le haut de Sauverny) : présence significative, échanges constructifs et variété des sujets abordés concernant les réalisations, les projets en cours, les souhaits et les inquiétudes, ainsi que les perspectives concernant notre commune.

#### 6 Agenda

Séance levée à 20h45 prochain conseil municipal le lundi 03 mai 2023 à 18h30.

Le Maire  
Isabelle HENNIQUAU



Le Secrétaire de séance  
Michel GAUDÉ